



Air France

A vos côtés, Techniciens, Maîtrises, Cadres.



14/11/2025



# Harcèlements à l'exploitation Aérienne Encore et Toujours.

De nouveaux cas de harcèlement moraux ont eu lieu au sein de l'Exploitation Aérienne.

Malgré les E-learning obligatoires sur le harcèlement des managers,

Malgré les campagnes d'information et d'affichage,

Malgré les ateliers effectués par les RH dans certains services,

**Les harcèlements moraux continuent à prospérer dans notre établissement.**

Le harcèlement moral, défini dans l'article L. 1152-1 du code du travail est-il réellement pris en compte dans notre compagnie ?

Que se passe-t-il quand un signalement est fait ?

- La victime présumée est mise à l'écart de son service pour la protéger, mais elle est donc isolée de ses collègues ce qui entraîne une forte dégradation de ses conditions de travail. **C'est la double peine.**

**Comment travailler dans de telles conditions ?**

- La personne présumée coupable, quant à elle, continue **comme si de rien n'était** et aucune action n'est engagée à son encontre tant que la fin de la procédure n'est pas terminée et même s'il y a des témoins.

**Que se passe-t-il si elle récidive sur une autre personne ? RIEN.**

Le nouvel accord sur la « Prévention et le traitement des violences au travail » en cours de négociations va-t-il résoudre les situations rencontrées à l'exploitation aérienne ?

**Il est urgent que ce grave problème de harcèlement soit pris en compte dans notre entreprise  
Avant qu'un événement grave ne se produise.**

**Battons-nous ensemble pour que cessent les harcèlements,  
rejoignez-nous pour votre avenir, adhérez.**



Sacha  
ROBERT  
ORY



Thierry  
BERTOZZI  
CDG

Vos représentants CFE-CGC  
Le mail : isoacfecgc@gmail.com



Le site : CFE-CGC Air France/ Exploitation Aérienne